Visite du chantier de nettoyage de la décharge de Beaucens (65) sur les bords du Gave de Pau

18/12/2014

Présents

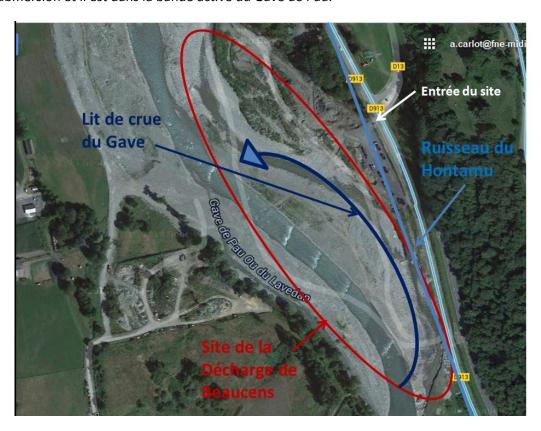
- SEPANSO 64
- CADE (Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays-Basque et du sud des Landes)
- Comité local 65 Nature Midi-Pyrénées
- FNE 65
- FNE Midi-Pyrénées
- ONEMA 65
- <u>SIRTOM de la Vallée d'Argelès-Gazost</u> (Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères)
- Expert « sites et sols pollués » du Conseil Général des Pyrénées -Atlantiques



1. Caractéristique du site de la décharge et historique des évènements

Ancienne décharge inter-cantonale non autorisée d'ordures ménagères et de déchets des industries locales (cuir, chaussures de ski...), alimentée entre les années 1970 (6 000 hab/j) et 1990 (10 000 hab/j), en rive droite du Gave de Pau entre les communes de Beaucens et Pierrefitte-Nestalas (Hautes-Pyrénées).

Créée en 1972, cette décharge publique a été fermée en 1987. Elle a été exploitée en casiers creusés dans les alluvions sans aucune protection (profondeur jusqu'à environ 4 m) et recouverts par environ 1 m de couche minérale. Le site est en zone inondable selon la carte informative des risques de submersion et il est dans la bande active du Gave de Pau.



La **crue d'octobre 2012** a commencé d'attaquer la décharge. Au vu de la configuration du site, il était difficile de faire des enrochements et la berge était fragile. Suite à cet évènement, un <u>arrêté</u> <u>préfectoral de mesures d'urgence a été pris le 21 décembre 2012</u> imposant au SIRTOM de la Vallée d'Argelès de remédier aux nuisances et impacts occasionnés par la décharge suite à la crue :

- article 1 : actions et travaux d'urgence en vue de la mise en sécurité de l'ancienne décharge ;
- article 2 : nettoyage des dépôts de déchets disséminés à la suite de la crue d'octobre 2012.

En mars 2013, considérant l'urgence face au risque de crue, la complexité et la spécificité du dossier, les services de l'État/DDT se chargent de mener la totalité des études nécessaires et d'organiser les rencontres. En avril 2013, arrêt du chantier par RTE pour non-respect des hauteurs minimales pour

travaux sous lignes haute tension. **Octobre 2013** voit la reprise des démarches de recherche d'externalisation des déchets issus de la décharge inter-cantonale en vue d'une résorption définitive par le SIRTOM. En **novembre 2013** est élaboré un projet technique en phase « esquisse » par Fondasol en association avec le Conseil général (CG) des Pyrénées-Atlantiques et le CG des Hautes-Pyrénées (Cellule d'assistance technique à l'entretien des rivières) ; un chiffrage est réalisé selon des retours d'expérience (des coûts unitaires de traitement de déchets de plage croisés avec des coûts unitaires de réhabilitation de décharge classique (mouvements de matériaux, couverture...)). En effet, dans les Pyrénées-Atlantiques, le CG possède un spécialiste « sites et sols pollués », sans équivalent dans le département voisin et travaillant notamment sur la problématique des décharges. La SÉPANSO Pyrénées-Atlantiques a déjà travaillé avec lui. Il a proposé une démarche expérimentale pour nettoyer le site : le tri et enlèvement mécano-biologique. Il faudra attendre deux ans de discussions avec le Préfet des Hautes-Pyrénées avant que les travaux ne commencent. En effet, les services de l'Etat ne voulaient pas entendre parler de cette technique au départ. Enfin, le 1 inin 2014, la réunion en sous-préfecture avec les co-financeurs impliqués permet une prise en charge de 77 %, l'autofinancement sera assuré par la population locale concernée.

Entre temps, la berge où se trouve la décharge étant non-protégée et la décharge déjà ouverte par la crue de 2012, les crues de 2013 et 2014 n'ont fait que rendre irréversible le processus d'éventrement. Les déchets sont transportés sur au moins une trentaine de km vers l'aval.

2. Le projet de nettoyage du site

Suite au positionnement politique du SIRTOM pour le projet de nettoyage de la décharge par tri et enlèvement mécano-biologique, le projet du nettoyage de la décharge est travaillé avec le Bureau d'étude <u>Fondasol</u>. Pour la partie « hydromorphologique » (bouchon hydraulique le temps du chantier, rebouchage des casiers et reconstitution du lit du gave avec le compost et les cailloux et déchets inertes, création d'un lit de crue et de l'espace de mobilité du gave), le bureau d'étude <u>Hydrétudes</u> et l'ONEMA ont accompagné le syndicat de rivière.

Le chantier a réellement commencé une fois les travaux d'urgence sur le gave terminés. Les marchés ont été attribués fin juillet 2014, le chantier a commencé mi-août 2014 avec un objectif de fin en février 2015.

Coût estimé au départ : environ 2 millions d'euros mais en réalité le coût sera plus élevé au final car dépendant du volume de déchets à trier et cela n'était pas facile à déterminer avant de commencer le chantier.

Le volume de déchets à traiter oscille entre 50 000 et 70 000 m . À la date du 18 décembre 2014, il reste 50% du volume à traiter.

Financeurs:

- aides publiques (plus de 70 %): CG 65, AEAG, fonds FEDER, Parc National des Pyrénées;
- autofinancement (moins de 30 %) : SIRTOM de la Vallée d'Argelès.

Malgré les subventions, la taxe d'ordures ménagères va légèrement augmenter pour les contribuables de la région d'Argelès.



3. Chantier de nettoyage du site via la technique de tri et enlèvement mécano-biologique

Un bouchon hydraulique a été mis en place pour isoler le site de la décharge du cours d'eau. Au niveau de ce bouchon, une sonde de type Vigicrue a été installée pour mesurer l'évolution du débit et de la hauteur du cours d'eau afin de pouvoir évacuer le chantier en en risque de crue.



La végétalisation de l'ensemble du site rendait difficile la connaissance de l'étendue de la décharge. Une campagne de sondages de caractérisation des casiers de la décharge a été lancée : découverte

Compte-rendu visite chantier de nettoyage décharge de Beaucens (65) — 18/12/1204 FNE Midi-Pyrénées - http://www.fne-midipyrenees.fr/

de casiers jusque dans la nappe alluviale du gave ! La décharge s'étale sur une surface d'environ trois hectares sur au moins quatre mètres de profondeur. Au vu de la période d'étalement du chantier, l'urgence est d'extraire les derniers casiers et de mettre les déchets sur la plateforme pour qu'ils puissent être triés afin d'éviter leur éparpillement lors d'une prochaine crue.

En France, la technique réglementaire qui prévaut pour gérer des sites pollués est le confinement (couverture).

La technique de tri et enlèvement mécano-biologique proposée ici est donc innovante. Il s'agit de passer au crible les déchets afin de séparer les fines (particules entre 0 et 0,30 cm) des macrodéchets (plastiques, verres, métaux, galets, pneus, etc.) par granulométrie. Dans le cas présent, les macro-déchets représentent environ 50 % du volume de la décharge. Les fines sont analysées afin de déterminer leur composition, notamment en éléments polluants. Cette composition est comparée à un échantillon « blanc » venant du lit du gave (composition du milieu). Ces analyses ne découlent pas de prescriptions préfectorales mais d'une volonté du SIRTOM qui les finance. Au vu des premiers résultats, il a été décidé que le compost resterait sur le site avec les déchets inertes (verres = silice, galets). Les macro-déchets sont ensuite triés selon leur poids (lourds = verres, galets / légers = plastiques) et leur matière (métaux, pneus). Les métaux sont récupérés par un ferrailleur et les déchets non-inertes (plastiques) partent au centre d'enfouissement de Précilhon¹ (Pyrénées-Atlantiques) au titre de la solidarité interdépartementale car les capacités d'accueil n'existent pas dans les Hautes-Pyrénées. Les quelques déchets plastiques qui passeraient à la trappe feront l'objet d'un ramassage a posteriori par des brigades vertes/bleues. Cela a plus de sens que d'organiser des nettoyages des déchets sur berges avant d'avoir traité la source (= la décharge). Pour le compost où l'on dénote encore la présence de micro particules de plastiques, l'oxygénation et les bactéries présentes joueront à terme leur rôle d'autoépuration.





http://www.smtd.info/installation-d-enfouissement 10 29 71.html

Compte-rendu visite chantier de nettoyage décharge de Beaucens (65) – 18/12/1204

FNE Midi-Pyrénées - http://www.fne-midipyrenees.fr/

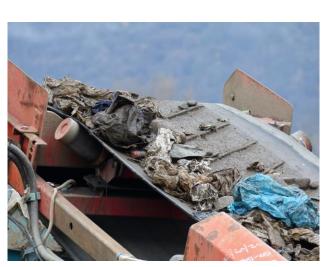
Le compost et les galets sont replacés directement dans le lit du cours d'eau.



Concrètement, suite aux sondages, le pelliste délimite le casier en creusant autour, puis le contenu du casier est enlevé et traité sur site via une chaîne de machines de tri (granulométrie, poids, matières).













4. Perspectives et élargissement

Puisqu'un lit de crue s'est ouvert suite aux crues de 2012, 2013 et 2014 au niveau de la décharge, le site une fois nettoyé deviendra un espace de mobilité propre pour le gave.

Concernant la technique utilisée, elle pourrait être utilisée pour nettoyer la <u>décharge de Bordes</u> (64) et était déjà envisagée pour celle de <u>Bedous</u> (64). L'urgence ayant changé la donne, c'est Beaucens qui a fait office de site pilote.

Plus globalement, dans le cas de projet d'aménagement (BTP, etc.), de gestion de décharge, etc. on assiste souvent à un export des déchets alors que l'on pourrait prévoir un exutoire sur le site (exemple de la décharge de Beaucens où seuls les déchet plastiques et métalliques sont exportés une fois le tri effectué sur place) ou prévoir dans le projet de réduire en amont les déchet (préventif) (exemple : faire un parking aérien plutôt que sous-terrain = moins de « déchets » lors du chantier puisqu'il n'y a pas besoin de creuser). Le transport de ces déchets vers des exutoires éloignés a un fort impact sur l'état des routes (donc sur les finances publiques) et sur les gaz à effet de serre.

5. Articles de presse

- http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/2014/06/20/inondations-dans-les-pyrenees-le-point-noir-de-la-decharge-de-beaucens-502507.html
- http://surfrider64.com/2014/09/25/nettoyons-les-berges-du-gave-de-pau/
- http://surfrider64.com/tag/decharge-de-beaucens/
- http://www.ladepeche.fr/article/2014/09/08/1947115-la-decharge-sera-enfin-purgee.html

Compte-rendu visite chantier de nettoyage décharge de Beaucens (65) — 18/12/1204 FNE Midi-Pyrénées - http://www.fne-midipyrenees.fr/

- http://riverineinput.surfrider.eu/2014/10/21/surfrider-foundation-cote-basque-aux-cotes-dohlala-eaux-vives-nettoyer-les-berges-du-gave-pau/
- http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/2014/11/14/la-decharge-de-beaucens-disparait-peu-peu-591626.html
- http://france3-regions.francetvinfo.fr/midi-pyrenees/2014/12/22/hautes-pyrenees-la-decharge-de-beaucens-bientot-nettoyee-618362.html
- UNE JOURNÉE AVEC... ... Christian Paille-Barrère, technicien de l'environnement, p24-25, Mag64 - le magazine du Conseil général 64, numéro 66 de janvier 2015 : http://www.le64.fr/uploads/tx arccg64/mag64n66bd.pdf

ANNEXE

Traitement mécano-biologique des ordures ménagères >> point de vue de FNE

Le traitement mécano-biologique (TMB) est une technique qui combine un tri mécanique et un traitement biologique de la partie organique des ordures ménagères résiduelles.

La partie « mécanique » est une étape de tri des éléments contenus dans les ordures ménagères résiduelles. Cela permet de retirer certains éléments recyclables du flux de déchets (tels les métaux, plastiques et verre) ou de les traiter de manière à produire un combustible à haute valeur calorifique nommé combustible dérivé des déchets (RDF - Refuse Derived Fuel en anglais) qui peut être utilisé dans les fours des cimenteries ou les centrales électriques. Les systèmes qui sont prévus pour produire des RDF incluent aussi les processus Herhof et Ecodeco. Tous les processus TMB ne produisent pas des RDF. En France, cette filière n'est pas développée.

La partie « biologique » permet de traiter la fraction fermentescible des ordures ménagères (FFOM) par compostage ou méthanisation/compostage. Dans le premier cas, seul du compost est produit. Dans le second, il y a production de biogaz et de compost par compostage du digestat (résidu du processus de méthanisation).

Le compost doit répondre à la norme en vigueur NFU 44-051. À noter que le risque de produire un compost non normé est important dans le cas d'un compostage des ordures ménagères en mélange par TMB7. Dans ce cas, le compost doit être enfoui ou incinéré. Les refus de tri issus du traitement mécanique doivent être également redirigés vers d'autres modes de traitement.

Une installation de traitement mécano-biologique doit donc toujours être couplée à un autre mode de traitement (incinérateur ou centre de stockage).

En Suisse, ce mode de traitement a été interdit. En Europe, seule la France utilise ce mode de traitement pour produire du compost à partir des ordures ménagères résiduelles alors que l'on y retrouve encore deux piles sur trois et des ampoules contenant du plomb et du mercure, toutes sortes de plastiques, textiles sanitaires, pots de peinture, aérosols, etc. jetés en mélange avec les biodéchets. Cette pollution diffuse des poubelles se retrouve dans le compost, polluant ainsi les sols agricoles.

En savoir + : page internet « Traitement Mécano-Biologique (TMB) et Tri-compostage » de FNE